

ANNEXE : LISTES DES PIÈCES ADMINISTRATIVES OBLIGATOIRES POUR L'INSCRIPTION

A DÉPOSER SUR LE SITE WEB DE L'ANENA (pour tous)

- ☐ Dossier d'inscription complété ET signé, pages 1 et 2
 - ☐ Annexes 1 & 2: Les demandes d'inscription au CPT et aux Options, complétées et signées ;
 - ☐ Une lettre de motivation (annexe 3) pour les candidats individuels UNIQUEMENT ;OU
 - ☐ Attestation employeur (annexe 4) pour les candidats salariés UNIQUEMENT ;
 - ☐ Annexe 5 : Les conditions générales de vente signées ;
- ☐ Une copie recto/verso d'une pièce d'identité valide (CNI ou passeport EXCLUSIVEMENT)
- ☐ Un certificat médical OBLIGATOIREMENT établi par le médecin du travail, de moins de 3 ans (pour les candidats salariés) OU établi par un médecin généraliste, de moins de 1 an (pour les candidats individuels) mentionnant dans «poste de travail» : "Pisteuse ou Artificier ou Minage ou Usage d'explosifs"
- ☐ L'autorisation individuelle préalable à l'accès à une formation à l'emploi de produits explosifs (demande individuelle à faire par l'apprenant ou la station, à envoyer à votre préfecture) – Formulaire sur le site web Anena
- ☐ Copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile (de l'employeur ou du candidat si individuel) ;
- ☐ Copie des certificats de travail des deux dernières saisons travaillées (pour les pisteurs-secouristes) ;
- ☐ Copie du diplôme de pisteuse-secouriste (si titulaire) ;
- ☐ Copie de la carte CPT (pour les candidats inscrits aux options uniquement) ;
- ☐ Une lettre de recommandation du futur employeur pour votre entrée en formation (pour les candidats individuels uniquement)

A ENVOYER PAR COURRIER (pour tous)

A l'adresse : ANENA – A l'attention de Fanny Trouvé – 15 rue Ernest Calvat, 38000 GRENOBLE

- ☐ 3 photos d'identités aux normes en vigueur d'un photomaton agréé avec le nom et prénom du candidat au verso (scans et impressions sur papier libre non acceptés) ;
- ☐ Une enveloppe affranchie en recommandé A/R, au format A5 : avec l'adresse du candidat ou de la station indiquée dessus pour l'envoi de la carte professionnelle par le Rectorat.
→ **ATTENTION** : merci d'acheter une **enveloppe « Prêt-à-poster Lettre Recommandée A/R »**. Elles sont déjà affranchies. Les vignettes achetées en bureau de poste ne sont pas acceptées car elles ont un délai de validité d'un mois seulement.
- ☐ Pour les candidats individuels : 3 chèques (ou virement bancaire possible, nous contacter) :
 - Un chèque à l'ordre de l'ANENA pour le montant total des frais d'hébergement
 - Un chèque à l'ordre de l'ANENA pour le montant total des frais pédagogiques
 - Un chèque à l'ordre de l'ANENA pour la cotisation à l'association de 20€
- ☐ Pour les stations :
 - Virement du montant des frais d'hébergement obligatoire à l'inscription
 - Paiement des frais pédagogiques : sur facture (possible en amont de la formation)
 - Un appel à cotisation sera envoyé avant la formation pour les frais d'adhésion à l'association